

Délibération n° 2022-03
Election de la vice-présidente du conseil d'administration

Le Conseil d'Administration de l'Université des Antilles, dans sa séance du 4 mars 2022, sous la présidence de Monsieur le Professeur Michel GEOFFROY, Président de l'Université des Antilles,

- Vu le livre VII du code de l'Education, notamment les articles L.771-9 à L.771-17,
Vu les statuts de l'Université des Antilles, notamment l'article 10,
Vu l'arrêté n° 2022-205 du 24 février 2022 portant liste des candidats à l'élection de la vice-présidence du conseil d'administration de l'université des Antilles
Vu le procès-verbal d'élection à la vice-présidence du conseil d'administration de l'université des Antilles en date du 4 mars 2022.

A délibéré :

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université soumet la candidature de Madame Laure-Line CASSIN au vote des membres du conseil d'administration.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 30	Pour : 24
Membres présents et représentés : 29	
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	Blancs/nuls : 5

Madame Laura-Line CASSIN est élue vice-présidente du conseil d'administration de l'université des Antilles, à la majorité absolue des membres du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe-à-Pitre, le 4 mars 2022

Le Président de l'Université des Antilles



Pr. Michel GEOFFROY